

**Le niveau de vie médian de Rhône-Alpes est l'un des plus élevés parmi les régions françaises et la pauvreté l'affecte moins que l'ensemble de la France. Du fait de la crise économique, les revenus ont stagné entre 2008 et 2010, mais les inégalités se sont aussi creusées. Les huit départements rhônalpins se divisent entre d'une part un bloc de départements plutôt à l'est de la région, au sein desquels se distingue notamment la Haute-Savoie, et d'autre part la Loire, la Drôme et l'Ardèche, qui se particulissent par un niveau de vie médian relativement faible et une évolution de revenu défavorable. La pauvreté touche moins les espaces périurbains que les pôles urbains ou les communes rurales isolées. Elle affecte davantage les familles monoparentales et les jeunes. La redistribution opérée par les prélèvements fiscaux et sociaux a un effet correcteur notable sur les inégalités de revenu.**

Serge Maury  
Philippe Bertrand

Ce numéro de La Lettre-Analyses est téléchargeable à partir du site Internet [www.insee.fr/rhone-alpes/](http://www.insee.fr/rhone-alpes/), à la rubrique « Publications ».

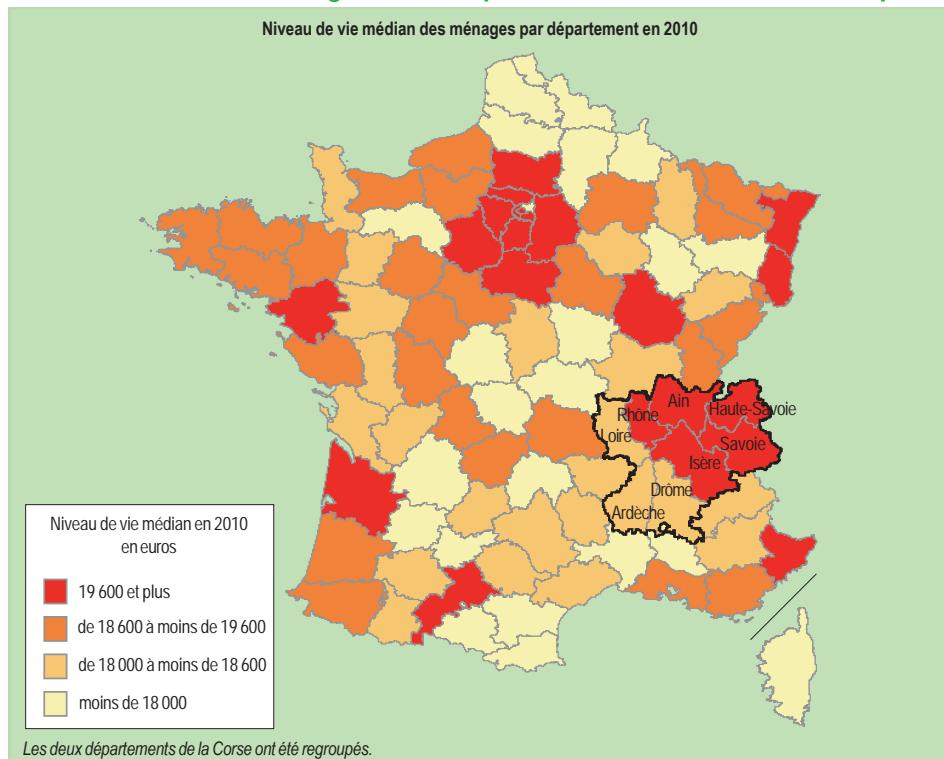
## La crise économique creuse les écarts de niveaux de vie en Rhône-Alpes

Rhône-Alpes est l'une des régions françaises où le niveau de vie est le plus élevé. En 2010, le niveau de vie médian (qui partage à parts égales les deux moitiés de la population) atteint 19 900 euros, ce qui est plus qu'en France métropolitaine (19 300 euros) et qu'en France de province (18 900 euros). Parmi les régions françaises, Rhône-Alpes se classe au 3<sup>e</sup> rang, derrière l'Île-de-France (21 700 euros) et l'Alsace (20 200 euros). Dans la région, la crise de 2009 a entraîné une quasi-stagnation du niveau de vie médian sur deux ans : celui-ci n'a augmenté que de + 0,3 % sur la période 2008-2010. Dans le même temps, la France métropolitaine et la France de province ont vu leur niveau de vie médian reculer très légèrement (- 0,2 % et - 0,1 %

respectivement). L'impact de la crise économique sur les revenus s'est surtout fait ressentir en 2009. Cette année-là, le niveau de vie médian a régressé légèrement (- 0,2 %) en Rhône-Alpes. Néanmoins, le recul a été moins marqué que dans la France de province (- 0,5 %) et la métropole (- 0,4 %).

En ces années de crise, les inégalités de revenus se sont creusées en Rhône-Alpes comme dans le reste de la France. Entre 2008 et 2010, le niveau de vie des 10 % les plus pauvres a reculé de - 2,2 %, tandis que celui des 10 % les plus riches a progressé de + 1,8 %. Cet enrichissement des fractions les plus aisées distingue nettement Rhône-Alpes de l'ensemble de la France de

### Niveau de vie des ménages : des disparités territoriales en Rhône-Alpes



Sources : Insee, DGFiP - Revenus disponibles localisés 2010

## Un revenu disponible médian plus élevé en Rhône-Alpes que dans l'ensemble de la France

### Les inégalités de revenus se creusent

### Une pauvreté moins intense, mais en augmentation

province, où la hausse est nettement plus faible (+ 0,4 % seulement). De plus, cette hausse est constante dans la région sur la période considérée, même pendant l'année 2009, alors que dans l'ensemble du territoire métropolitain et de la France de province, les 10 % les plus riches avaient vu leurs revenus baisser légèrement.

La pauvreté touche globalement moins la région que l'ensemble du pays ou la France de province. Le taux de pauvreté (défini comme la part des individus vivant avec moins de 60 % du revenu médian national) atteint 12,3 %, soit 2 points de moins qu'en métropole et en France de province. Cette emprise moindre de la précarité monétaire est liée à une meilleure situation de l'emploi ; fin 2010, le taux de chômage atteint 8,3 % en Rhône-Alpes contre 9,3 % dans l'ensemble de la France. Le taux de chômage rhônalpin a augmenté de 1,4 point sur les années 2009 et 2010 ; parallèlement, le taux de pauvreté a augmenté d'un point. En Rhône-Alpes, l'intensité de la pauvreté augmente légèrement entre 2008 et 2010 ; cette intensité ne se démarque pas de celle constatée en France de province.

Les différents départements rhônalpins ont chacun une physionomie particulière quant à leur niveau de vie médian, l'intensité des inégalités de revenu et la part de la population pauvre. Mais l'ensemble de la région peut être globalement divisée en deux blocs : d'une part, un ensemble de départements plutôt à l'est de la région (l'Ain, la Haute-Savoie, l'Isère, le Rhône et la Savoie) dont le niveau de vie médian en 2010 dépasse les 20 000 euros annuels, et, d'autre part, trois départements au sud et à l'ouest assez nettement en dessous de ce

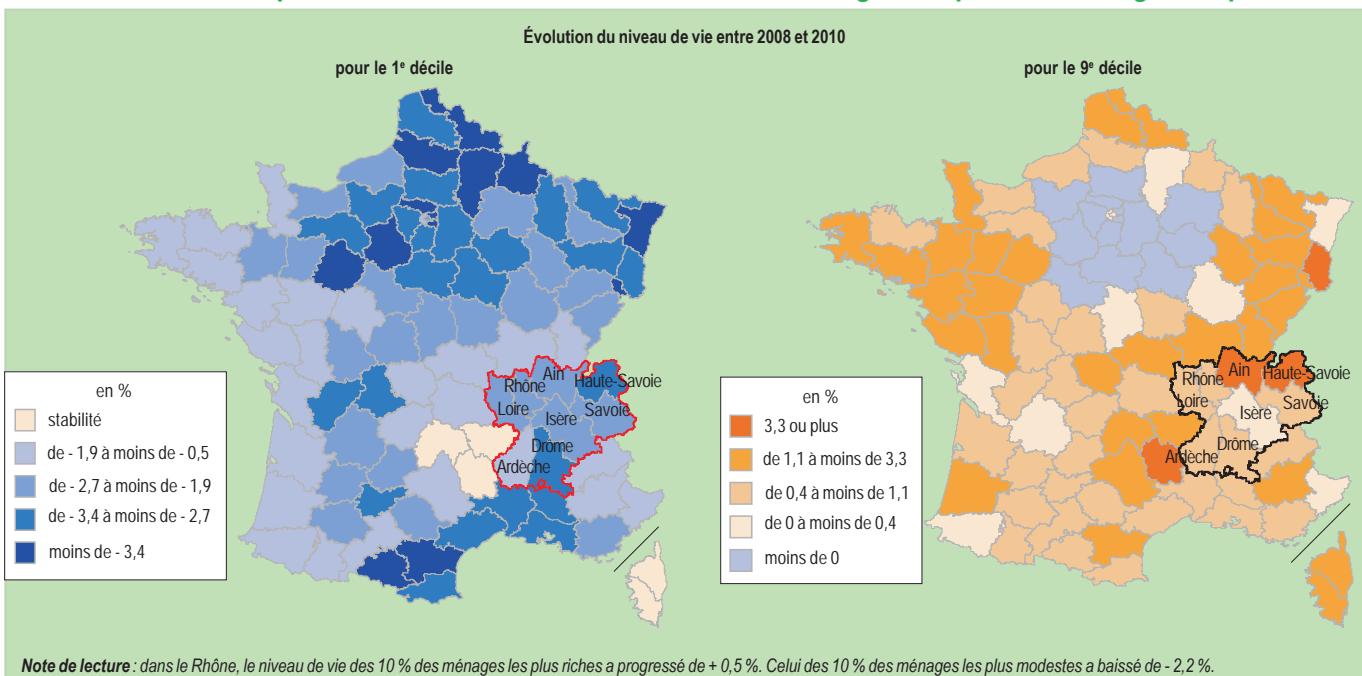
niveau (l'Ardèche, la Drôme et la Loire). La Haute-Savoie est de loin le département connaissant le plus haut niveau de revenu médian, 22 000 euros, qui contraste avec les 18 400 euros enregistrés dans la Drôme et les 18 200 euros en Ardèche.

Ces disparités territoriales ne sont pas nouvelles mais les évolutions récentes les ont creusées. Les départements de l'est ont connu entre 2008 et 2010 une hausse du revenu médian, hausse particulièrement marquée pour la Haute-Savoie (+ 2,4 %), plus faible pour l'Ain et le Rhône (+ 0,5 %), et presque nulle en Isère et en Savoie. Les évolutions affectant l'Ardèche, la Drôme et la Loire sont négatives : - 0,8 % pour la Loire, où les hauts revenus sont moins présents, ce qui tire la distribution vers le bas, - 0,5 % pour l'Ardèche, et - 0,3 % pour la Drôme.

Les inégalités de revenu s'accentuent également au niveau infra-départemental, en particulier en Haute-Savoie et dans l'Ain. Le niveau de vie des 10 % les plus riches croît fortement dans ces territoires : + 8,7 % en Haute-Savoie et + 4,4 % dans l'Ain. Globalement, les disparités de revenus, que l'on appréhende par le rapport inter-décile (rapport entre les niveaux de vie des 10 % les plus riches et des 10 % les plus pauvres), sont particulièrement prononcées en Haute-Savoie (4,0), dans le Rhône (3,6) et dans l'Ain (3,4). À titre de comparaison, en Ardèche et dans la Loire, les 10 % les plus riches ont connu une hausse modérée de leurs revenus et les inégalités de revenu demeurent à un niveau plus contenu, avec un rapport inter-décile égal à 3,0.

La plupart des départements à l'est de la région ont un taux de pauvreté plus faible que la moyenne régionale. C'est le cas notamment des

### Le niveau de vie des plus modestes baisse entre 2008 et 2010 ; il augmente pour les ménages les plus aisés



## Les familles monoparentales sont les plus touchées par la pauvreté

|                       | Famille mono-parentale | Taux de pauvreté selon le type de ménage |                     |                 |             |            |                      | en % |
|-----------------------|------------------------|--|---------------------|-----------------|-------------|------------|----------------------|------|
|                       |                        | Couple sans enfant                       | Couple avec enfants | Ménage complexe | Femme seule | Homme seul | Ensemble des ménages |      |
| Rhône-Alpes           | 28,8                   | 5,6                                      | 10,9                | 19,4            | 15,7        | 16,5       | 12,3                 |      |
| Ain                   | 27,1                   | 5,4                                      | 9,8                 | 16,8            | 15,7        | 14,5       | 11,0                 |      |
| Ardèche               | 34,6                   | 7,3                                      | 13,0                | 16,0            | 21,2        | 22,3       | 14,9                 |      |
| Drome                 | 34,6                   | 7,0                                      | 13,8                | 21,2            | 19,5        | 19,8       | 15,3                 |      |
| Isère                 | 27,2                   | 5,2                                      | 9,5                 | 17,0            | 15,6        | 15,3       | 11,2                 |      |
| Loire                 | 34,1                   | 6,3                                      | 13,3                | 21,7            | 17,3        | 19,4       | 14,3                 |      |
| Rhône                 | 28,8                   | 5,3                                      | 11,9                | 22,7            | 13,9        | 16,5       | 13,0                 |      |
| Savoie                | 24,9                   | 4,3                                      | 8,7                 | 15,7            | 15,7        | 14,0       | 10,3                 |      |
| Haute-Savoie          | 23,4                   | 5,0                                      | 8,1                 | 16,9            | 14,1        | 13,7       | 9,9                  |      |
| Province              | 33,4                   | 6,6                                      | 12,6                | 21,7            | 18,7        | 19,4       | 14,3                 |      |
| France métropolitaine | 31,5                   | 6,3                                      | 12,4                | 24,7            | 17,0        | 18,1       | 14,1                 |      |

Sources : Insee, DGFiP - Revenus disponibles localisés 2010

## Des réalités départementales très contrastées

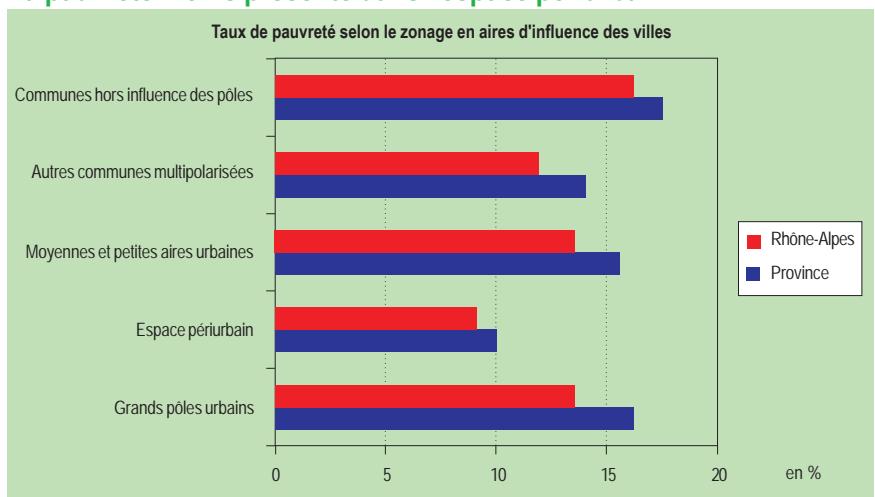
## Une pauvreté plus accentuée en milieu urbain, excepté pour l'Ardèche

deux départements savoyards (10 %), de l'Ain et de l'Isère (11 % chacun). La situation de l'emploi en 2010 y est un peu plus favorable qu'ailleurs. Ces départements ont, en 2010, des taux de chômage légèrement en dessous de la moyenne régionale, particulièrement la Haute-Savoie (7,3 %) et l'Ain (6,8 %). En revanche, le Rhône se distingue avec un taux de pauvreté de 13 % ; c'est un département où les écarts de revenu se sont creusés et où le taux de chômage est aussi plus élevé que la moyenne des départements de l'est de la région. Par ailleurs, la situation de la Haute-Savoie face à la pauvreté est particulière : celle-ci y est relativement peu présente mais son intensité est plus forte que dans les autres départements de la région.

Au sein des trois départements du sud et de l'ouest, le phénomène de la pauvreté est plus accentué. Dans la Drôme et l'Ardèche en particulier, les taux de pauvreté atteignent 15 %. Ces deux départements connaissent les plus forts taux de chômage rhônalpins à la fin 2010 (9,7 % pour l'Ardèche et 10,1 % pour la Drôme).

Le phénomène de la pauvreté varie selon le type d'espace (urbain ou rural), la configuration du ménage ou l'âge des individus.

## La pauvreté moins présente dans l'espace périurbain



La pauvreté est plutôt un fait urbain. Les grandes villes concentrent en effet une part importante de la population touchée par le chômage et en difficulté financière. Les communes urbaines de Rhône-Alpes comptent ainsi 13 % d'habitants pauvres, contre 10 % dans les communes rurales. Mais ces dernières peuvent être scindées en deux groupes, aux modes de fonctionnement bien différents. D'un côté, les communes périurbaines sont peuplées d'actifs qui vont travailler dans les pôles d'emploi les plus proches. De l'autre, les communes isolées sont peu ou pas soumises à cette attraction des pôles d'emploi. Généralement moins exposé au chômage, l'espace périurbain est également moins touché par la pauvreté (9 % de la population) comparativement aux communes isolées (16 %).

En Ardèche, la pauvreté urbaine est élevée (à hauteur de 14 %) mais le phénomène touche plus encore les communes rurales (16 %), qui appartiennent souvent, dans ce département, à l'espace rural isolé.

Le phénomène de la précarité affecte les familles monoparentales dans des proportions nettement supérieures (29 %) à celles de l'ensemble des ménages (12 %). À l'autre extrême, les couples sans enfant (6 % de personnes pauvres) ou avec enfant(s) (11 %), sont relativement épargnés. Les personnes seules sont dans une position intermédiaire (16 % pour les femmes, 17 % pour les hommes).

Les jeunes sont plus touchés par la pauvreté. Pour les moins de 18 ans, elle est d'abord la conséquence du bas niveau de revenus de leurs parents ; celui-ci s'explique en particulier par le chômage, la précarité de l'emploi et l'augmentation du nombre de familles monoparentales. Par ailleurs, les jeunes adultes les moins diplômés sont confrontés à des conditions difficiles lors de leur entrée dans la vie active ; ceux qui ne disposent pas alors d'un soutien familial se trouvent en grande difficulté car ils ne perçoivent pas de minima sociaux.

Les systèmes de prélèvements et de redistributions fiscaux et sociaux ont un effet correcteur notable sur les inégalités de revenus. Les prestations sociales constituent une part importante du revenu disponible des plus modestes (les 10 % les plus pauvres), à hauteur de 36 %. Pour ces populations modestes, ces prestations sociales se partagent à parts à peu près égales entre minima sociaux, prestations logement et prestations familiales. Pour les individus se situant au niveau du revenu médian, ces mêmes prestations n'atteignent que 4 % du revenu disponible (et 0,4 % pour les 10 % les plus riches). Ce sont alors principalement des prestations familiales.

## La redistribution fiscale et sociale réduit les inégalités de revenus

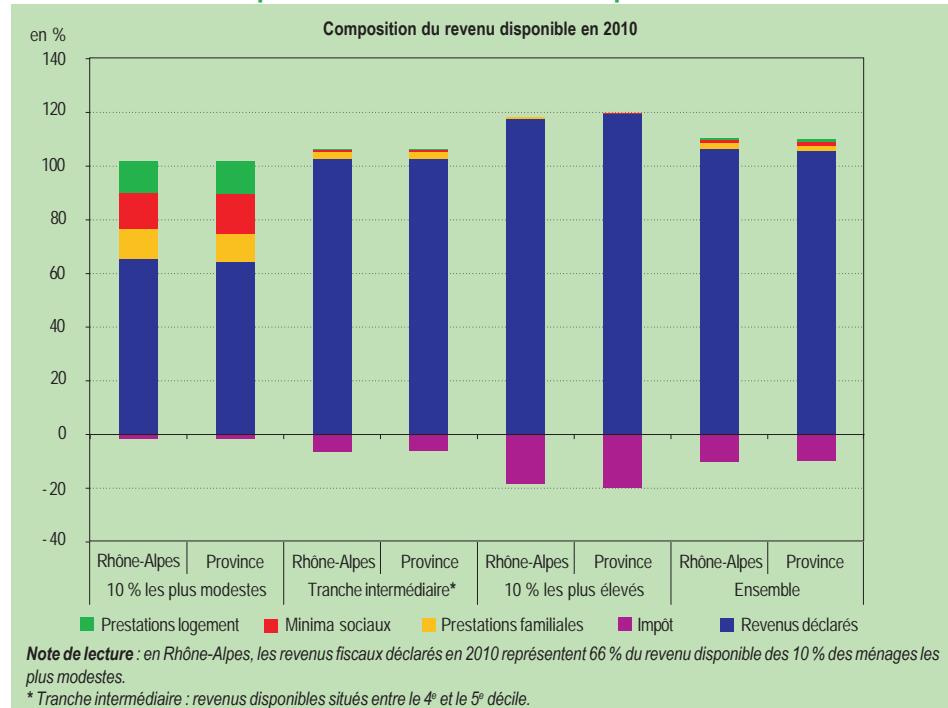
### Pour en savoir plus :

- "La crise en Rhône-Alpes : une histoire en trois épisodes", Insee Rhône-Alpes, *la Lettre Analyses* n° 186, janvier 2013.
- "Les niveaux de vie en 2010", *Insee première* n° 1412, septembre 2012.

L'impôt a aussi un effet redistributif clair, car il touche différemment les revenus des différentes catégories de la population. Il affecte négativement de moins de 2 % le revenu des plus pauvres, alors qu'à l'inverse, les revenus des 10 % les plus riches sont affectés à hauteur de 18 %.

Au final, prélèvements et redistributions resserrent significativement les écarts. Le rapport inter-déciles est de 3,4 pour les revenus disponibles ; ce rapport monterait à 5,1 si l'on ne prenait en compte que les revenus fiscaux, avant prélèvements et prestations sociales. ■

### Pour les 10 % "les plus modestes", les prestations sociales représentent près d'un tiers du revenu disponible



Sources : Insee, DGFiP - Revenus disponibles localisés 2010

### Concepts et définitions

Le **revenu disponible** d'un ménage est la somme de toutes les ressources des différentes personnes composant le ménage : revenus d'activité (salaires nets, bénéfices...), de remplacement (allocations chômage, retraites...), du patrimoine et prestations reçues (prestations familiales, aides au logement, minima sociaux). De ce total, on déduit les impôts directs payés par le ménage (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) et les prélèvements sociaux (contribution sociale généralisée - CSG, contribution au remboursement de la dette sociale - CRDS).

La notion d'**unités de consommation** permet de comparer le niveau de vie de ménages de taille et de composition différentes. Leur nombre n'est pas égal au nombre de personnes du ménage car on tient compte du fait que la vie commune procure des économies d'échelle. L'échelle actuellement utilisée retient la pondération suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Le **niveau de vie** d'un individu est obtenu en rapportant le revenu disponible du ménage auquel il appartient au nombre d'unités de consommation (UC). Par convention, tous les individus d'un même ménage ont le même niveau de vie.

Le rapport **inter-déciles** (D9/D1) rapporte le niveau de vie plafond des 10 % des ménages les plus riches au niveau de vie plancher des 10 % des ménages les plus pauvres.

Le **niveau de vie médian** est celui qui partage les ménages en deux parties égales. La moitié a un niveau de vie inférieur à ce montant.

Le **taux de pauvreté monétaire** est défini comme la proportion d'individus ayant un niveau de vie inférieur à un certain seuil, le seuil de pauvreté. Le seuil actuellement retenu par l'Insee et l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale est fixé à 60 % du niveau de vie médian national, soit 964 euros en 2010.

L'**intensité de la pauvreté** est un indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Formellement, il est calculé de la manière suivante : (seuil de pauvreté - niveau de vie médian de la population pauvre) / seuil de pauvreté.

Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

**INSEE Rhône-Alpes**  
165, rue Garibaldi - BP 3184  
69401 Lyon cedex 03  
Tél. 04 78 63 28 15  
Fax 04 78 63 25 25

**Directeur de la publication :**  
Pascal Oger

**Rédacteur en chef :**  
Thierry Geay

**Pour vos demandes d'informations statistiques :**

- site [www.insee.fr](http://www.insee.fr)
- n° 0 972 724 000 (lundi au vendredi de 9h à 17h)
- message à [insee-contact@insee.fr](mailto:insee-contact@insee.fr)

**Imprimeur :** Graphiscann

**Dépôt légal n° 1004, juin 2013**

© INSEE 2013 - ISSN 1763-7775